



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 15 JANVIER 2018
À LA SACRISTIE, A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Jean-Paul Le Blanc
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2018-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 4 et du 18 décembre 2017
5. Adoption des comptes
6. Rapport du CCU pour l'année 2017
7. Nomination des membres du CCU pour l'année 2018
8. Adoption du règlement 2017-07 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2018.
9. Projet de règlement 2018-01 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux
10. Mandat à Akifer pour le suivi de la nappe phréatique pour 2018
11. Demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'amélioration du réseau routier
12. CPTAQ : dossier Gaétan Duval : modification à la résolution 2017-10-157
13. Demande à la CPTAQ présentée par madame Caroline Duchesneau et Jean-François Houle
14. Demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux.
15. Remboursement des frais de déplacement
16. Acquisition d'un tracteur Carraro
17. Reconduction du contrat de diffusion avec le bulletin des Chenaux pour l'année 2018
18. Autorisation de passage de LA COURSE 2018 du Grand défi Pierre Lavoie
19. Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme pour l'activité Pêche en herbe



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

20. Varia : Remerciements à monsieur Pierre Arcand
Prêt d'équipement
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2018-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET DU
18 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE les procès-verbaux du 4 et du 18 décembre 2017 soient adoptés
tels que présentés.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-003

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes
apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 15 janvier 2018
pour une somme n'excédant pas 146 260.59 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

RAPPORT DU CCU POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur Sébastien Marchand, fait le dépôt du rapport du CCU pour
l'année 2017.

2018-01-004

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un
comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur
l'aménagement et l'urbanisme;

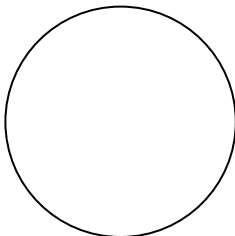
CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement
97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la
loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par
résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif
d'urbanisme pour l'année 2018 :

Madame Maude Lefrançois
Monsieur Denis Boisvert
Monsieur Sébastien Marchand
Monsieur Yvon Sauvageau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Monsieur Yves Abran
Monsieur Yves Levasseur
Monsieur Éric Gauthier

ADOPTÉ unanimement

2018-01-005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-07 VISANT À FIXER LE
TAUX DES TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par monsieur Sébastien Marchand à la séance du conseil du 4 décembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

Et résolu qu'il est décrété et statué par le conseil ce qui suit, à savoir que les taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux suivants sont en vigueur pour l'année 2018 :

Article 1 : MONTANT DES TAXES ET DES TARIFS

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	0,4546 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0,07650 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0,061800 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles. non-résidentiels et industriels	1.0133 \$ / 100 \$ d'évaluation

TARIFS D'ASSAINISSEMENT

A - Tarif pour l'entretien 122.88 \$ / unité
Des ouvrages d'assainissement

B - Tarif pour le financement de l'assainissement
47.00 \$ / unité

Calcul des unités pour l'entretien :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Logement	1.00
Usage complémentaire commercial ou professionnel dans un logement	0.25
Une chambre d'une maison de chambre,	0.25
d'une maison de pension, d'un hôtel, d'un motel, d'une maison de touristes, d'une auberge	
Restaurant, bar	1.00
Autre usage commercial ou industriel	1.00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

C - Tarif pour le financement des travaux collecteurs
226.00 \$ / unité

Calcul des unités par immeuble pour la taxe de financement :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Résidentiel unifamilial/multifamilial	1.00
Premier logement	1.00
Chaque logement ou usage supplémentaire	0.50
Commerce de biens et services	1.00
Maison de chambre, hôtel, motel,	0.25
Maison de pension (chaque chambre)	
Restaurant, bar	1.00
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel	1.00
Terrain vacant bâtissable	0.50

D- Travaux d'assainissement rue Jacob
254.54 \$ /unité d'évaluation

E- Pavage

Marsolet	477.31 \$/unité
Hervé-Toupin	7.84 \$/mètre de façade

AQUEDUC

- o Logement ou immeuble 190.14 \$ / logement
- o Tarif de base 190.14 \$ / au compteur
plus 0,71 \$ / mètre cube /
dépassant 290.91 m³
- o Piscine (volume) 0,71 \$ / mètre cube
(Tarification pour tous les types de piscines, comprenant les
piscines temporaires)

ORDURES

- o Logement permanent ou unité desservi
140.00 \$ / logement

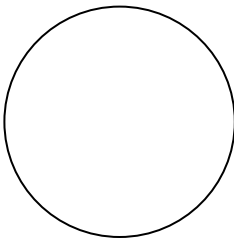
ROULOTTES

Un montant de 10,00 \$ / par mois

est chargé pour chaque roulotte implantée sur le territoire de la municipalité.

**COMPENSATION EN VERTU DE L'ARTICLE 205.1 DE LA LOI
SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (L.F.M)**

Une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et visés à l'un des paragraphes 4,5,10 11 et 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

municipale (L.R.Q.c. F 2.1) est imposée conformément à l'article 205 L.F.M..

Cette compensation est établie au montant le plus élevé établi en vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1).

Article 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

Article 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement.

Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

Article 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le premier (1^{er}) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1^{er}) jour du mois de mars 2018 le deuxième (2^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de mai 2018 le troisième (3^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de juillet 2018 le quatrième (4^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2018 le cinquième (5^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de novembre 2018.

Article 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

Article 6 : PERCEPTION

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

Article 7 : PÉNALITÉS

Une pénalité de 15,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

**PROJET DE RÈGLEMENT 2018-01 SUR L'ÉTHIQUE ET LA
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame Mireille Le Blanc donne Avis de la présentation, pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à édicter les règles d'un code d'éthique pour les élus municipaux et dépose un projet de règlement.

2018-01-006

MANDAT POUR LA GESTION DE L'AQUIFÈRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire faire un suivi de la nappe aquifère pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie AKIFER a présenté une offre de services pour la réalisation des travaux de suivi du pompage et de l'état de la nappe phréatique pour un montant de 5 436 \$ (taxes non incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain accepte l'offre de service présentée et mandate AKIFER pour la réalisation des travaux de suivi et de gestion de la nappe aquifère pour un montant de 5 436 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ unanimement

2018-01-007

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du rang Saint-Pierre, des routes Carignan, Sainte-Marie, des rues Provencher, Marsolet rue Hervé-Toupin pour un montant subventionné de trente-cinq mille dollars (35 000 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-008

**CPTAQ : DOSSIER GAÉTAN DUVAL : MODIFICATION À LA
RÉSOLUTION 2017-10-157**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ, par Ferme Duval 2002 inc. , pour faire autoriser les transactions suivantes:

- Vente d'une partie du lot 4 503 928



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

- Achat des lots 4 503 943, 4 504 287, une partie du lot 4 504 398
- Achat du lot 40503 942
- Achat du lot 4 504 399

CONSIDÉRANT QUE les lots résultants des transactions proposées sont conformes à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain informe la commission que le projet de morcellement et d'aliénation présenté à la CPTAQ par Ferme Duval inc. est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-009

**DEMANDE À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR MADAME
CAROLINE DUCHESNEAU ET MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS
HOULE**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser le morcellement de l'unité d'évaluation constituée des lots 5 717 612, 4 504 367 et 4 504 323, l'aliénation d'une partie, de façon à créer une nouvelle unité constituée des lots 4 504 323 et 4 504 357 de la circonscription cadastrale de Champlain et la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la partie aliénée, et visée par la demande, a une superficie de plus de 10 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale prévoit qu'une résidence peut être implantée sur une unité foncière de plus de 5 hectares, devenue vacante après le 17 octobre 2007 et où des activités agricoles substantielles sont déjà mises en place, à la condition d'avoir reçu l'appui de la MRC et de l'UPA et d'avoir obtenu une autorisation de la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain informe la commission que le projet de morcellement et de construction d'une résidence sur une unité foncière vacante de plus de 10 hectares, tel que soumis dans la demande, est conforme à sa réglementation s'il y a implantation d'activités agricoles substantielles et un appui de la MRC et de l'UPA.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2018-01-010

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION
D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT DES
SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA M.R.C. DES
CHENAUX**

Considérant que la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que les élus de la municipalité de Champlain appuient ce projet de la MRC;

Considérant qu'une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE le conseil municipal de Champlain demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-011

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain rembourse, pour l'année 2018, les frais suivants à un élu ou employé qui doit, dans le cadre de ses fonctions, séjourner à l'extérieur de la Municipalité et que le déplacement est dûment autorisé.

QUE les remboursements se font sur présentation d'une facture. Les montants remboursés sont ceux indiqués sur la facture jusqu'au maximum indiqué ci-après :

Déjeuner :	15 \$
Diner :	20 \$
Souper :	25 \$

QU'un montant de 0,45 \$ par kilomètre parcouru est remboursé lorsqu'un employé ou un élu utilise son véhicule automobile pour effectuer un déplacement.

QUE l'hébergement est remboursé selon le taux de base en vigueur pour l'établissement hôtelier autorisé.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-012

ACQUISITION D'UN TRACTEUR CARRARO



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé, conformément aux dispositions des articles 936 et suivants du code municipal, à l'invitation à soumissionne à deux (2) fournisseurs, pour l'acquisition d'un tracteur articulé Carraro SHR 9800 infinity;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre et que celle-ci a été modifiée conformément à l'article 938.3 du code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par La Coop pour la fourniture d'un tracteur Carraro SHR 9800 infinity 2017 ayant moins de 150 heures d'utilisation.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-013

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIFFUSION AVEC LE
BULLETIN DES CHENAUX POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux propose à la Municipalité de Champlain un contrat de publication des avis publics et de l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain est d'accord pour utiliser le Bulletin des Chenaux, lorsque c'est possible, pour la parution de ses avis municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du contrat pour la Municipalité de Champlain est de 675 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain adhère au contrat de diffusion proposé par le Bulletin des Chenaux et autorise monsieur Guy Simon, maire, à signer ledit contrat.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-014

**AUTORISATION DE PASSAGE DE LA COURSE 2018 DU
GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE *La course 2018* du grand défi Pierre Lavoie traversera la municipalité le 12 mai 2018 en soirée ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de *La course 2018* du grand défi Pierre Lavoie le 12 mai 2018 en soirée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2018-01-015

**RÉSOLUTION DÉSIGNANT LA PERSONNE AUTORISÉE À
AGIR AU NOM DE L'ORGANISME POUR L'ACTIVITÉ
PÊCHE EN HERBE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE madame Jocelyne Poirier soit autorisée à agir au nom de la municipalité de Champlain pour l'activité pêche en herbe qui aura lieu le samedi 21 juillet 2018.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-016

REMERCIEMENTS À MONSIEUR PIERRE ARCAND

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Arcand a collaboré aux activités du comité consultatif d'urbanisme depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner la participation de monsieur Pierre Arcand aux discussions menant aux recommandations émises par le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE des remerciements soient adressés à monsieur Pierre Arcand au nom des membres du conseil municipal et du comité consultatif d'urbanisme pour sa participation aux activités du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ unanimement

2018-01-017

PRET D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE des citoyens organisent une levée de fonds pour la Fondation de la moelle osseuse le 17 février 2018;

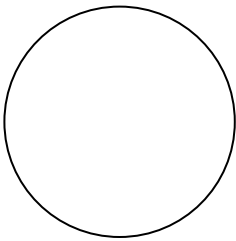
CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la municipalité de Champlain pour qu'elle fournisse gratuitement 20 tables et 80 chaises pour cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer l'organisation de l'événement sans que cela n'entraîne de déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité de Champlain prête à madame Sonya Pronovost 20 tables et 80 chaises pour la tenue d'un bingo au bénéfice de la Fondation de la moelle osseuse.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2018-01-018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2018
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE

Caisse Mékinac des Chenaux	32 086.35	rémun.employés
Caisse Mékinac des Chenaux	5 565.88	rémun. Élus décembre
Caisse Mékinac des Chenaux	11 014.21	déductions à la source
RREMQ	2 615.86	régime de retraite - employés
Dijitec	275.94	location photocopieur
Hydro- Québec	8 853.71	
Bell	698.34	
Roger sans fils	93.04	cell. Premier répondant
Visa	36.75	backup
Carte Sonic	39.43	essence
Premiers répondants	805.56	.NOVEMBRE 2017
C.A.R.R.A	1 551.40	pension élus
OMH de Champlain	19 850.00	contribution 2017
SCFP section locale 2414-A	152.97	cotisation
Société canadienne des Postes	2 142.38	timbres
Syndicat canadien de la fonct. Publ.	116.99	cotisation
Ville de Trois-Rivières	2 243.57	achat eau novembre 2017
La Capitale	2 428.14	assurance collective
Fabrique de Champlain	2 000.00	don pour étude : potentiel utilisation de l'église
Milette Marie-Josée	30.00	remb. Clé tennis
Trudel Julie	30.00	remb. Clé tennis
Paillé Guylaine	30.00	remb. Clé tennis
Morrisette Valérie	30.00	remb. Clé tennis
Gaudreault Guy	30.00	remb. Clé quai
Jonhson Robert	30.00	remb. Clé quai
Plamondon Steeve	30.00	remb. Clé quai
Baril Michel	30.00	remb. Clé quai
Bélanger-Plante Justine	30.00	remb. Clé tennis
Benoit Louis-Philippe	30.00	remb. Clé tennis
Gauthier Alexandre	30.00	remb. Clé tennis
Barnes Philippe	30.00	remb. Clé tennis
Vanden Eynden Denis	30.00	remb. Clé quai
TOTAL	<u>92 960.52</u>	

COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	38.19	lavi-vitres, huile
Akifer	4 841.83	forage et gestion aquifère
Béton Mont-Carmel	823.86	abrasif
Canac	74.71	coupe branches
C.A.R.R.A.	701.04	pension élus
Centre du ressort de T.R	303.07	inspection tract. Et remorque
Chauffage P.Gosselin	1 394.10	diesel
Chemin de fer Québec-Gatineau	496.00	entretien passage à niveau
Excavation René Chorel	159.20	abrasif
La Coop Univert	176.77	
C.R.S.B.P. Mauricie-Bois-Francis	30.65	reliures - biblio
Denis Pelletier réfrigération	170.75	rép. Chauffage
Englobe Corp	1 836.90	laboratoire pour ciment - Centre
Entr.électriques Lévesque	366.72	réparation moteur puits P1 et P2
Environnex	1 664.28	analyses
Paroisse St-Laurent - com. Champlain	3 500.00	location Presbytère
Fédération québécoise des mun.	32.05	frais d'expéditor
Groupe CLR	435.42	répartition et loc. pagettes
Groupe Lafrenière tracteur	2 118.93	réparation tracteur
Javel Bois-Francis	459.71	chlore
Machinerie des Chenaux	1 426.13	réparation tracteur
Machinerie Pronovost	637.71	couteau souffleur
Malette	5 173.88	frais de vérification
Matrec	200.43	loc. conteneur
M.R.C. des Chenaux	353.63	banque heure Infoteck et remb. Frais déplac.
Municipalité de Batiscan	259.01	service entraide
Patry Éric	100.00	2 castors
Pierre du Sault Transport	1 321.65	voyage sable, réparation fuite...
Previmed	90.00	remplissage oxygène
R. Beaudoin Électrique	227.62	remplacer prise photocopieur
Rogers	161.80	télémétrie
Samson et Frères	7 994.21	recherche en eau
Services Techniques incendies	28.74	Recharge cylindre
Signoplus	153.84	panc. Stationnement hiver
SBM dijitec	57.49	utilisation photocopieur

Spemon	10 491.47	asphalte
Syndicat	360.04	cotisations syndicales
Timothy'S café	82.88	café
Union des municipalité du Québe	482.90	formation élu
Ville de Trois-Rivières	1 984.00	achat eau décembre 2017
Premiers répondants	537.04	
Pompiers	1 551.42	
TOTAL	<u>53 300.07</u>	